DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE
de
MAROLLES-LES-BRAULTS



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION :
15 MAI 2026
DATE D'AFFICHAGE :
15 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heure trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie Annexe *(salle B Jean de la Fontaine),* en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, maire.

Étaient présents : Francis BELLUAU, Isabelle BERGER, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean COCHIN, Christelle DEROYE, Philippe GAGNOT, Christophe GOUSSÉ, Eric HABERT, Anaïs HULIN, Monique LETHIELLEUX, Martine MALASSIGNÉ, Julie MORICEAU, Karine NEEL, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON, Sarah TISON, Yannick VERRIER et Claire VINCENT.

Étaient absents excusés :

Julien PIVARD donne procuration à Francis BELLUAU
Florian VALLÉE donne procuration à Bruno TISON

➲ désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Bruno TISON est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

➲ **Il est demandé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril dernier** (transmis par e-mail le 27/04/26).

-°-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 avril dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Recrutements d'agents techniques et administratifs – accroissement saisonner d'activité

L'article 3 – 1 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose qu'il est possible de **recruter des agents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.**

Durant la période estivale à venir (juillet-août), les services techniques seront, plusieurs semaines durant, en effectif réduit (3 voire 4 agents par semaine). Pour autant, la charge de travail reste soutenue durant ces deux mois (tonte, désherbage, arrosage, préparation du comice agricole…).

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le travail lié au traitement des concessions échues dans les cimetières (recensement, prise de contact avec les ayants droit pour proposition de renouvellement, envoi de courriers, affichage…). Ce travail produira l'encaissement de recettes pour la collectivité. Le jeune recruté viendra en appui de l'agent administratif à la mairie qui traite ces dossiers. Il pourra également participer à d'autres missions administratives et des travaux d'archivage.

Il est fait appel, traditionnellement, aux enfants du personnel en âge de travailler (minimum 16 ans) pour venir en soutien des agents de la municipalité. Cela permet également aux jeunes qui sont recrutés d'avoir une première expérience professionnelle.

Il est donc proposé de faire appel à des contractuels pour renforcer les services techniques et administratifs au cours des mois de juillet et août à venir. Après un premier recensement auprès des agents municipaux, il est envisagé de recruter tout au plus trois agents (soit 3 x 2 mois au maximum).

Les agents seraient recrutés à temps plein et rémunérés sur la base du SMIC.

➲ **Il est proposé au conseil municipal le recrutement d'agents techniques et administratifs (trois maximum) pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité durant les mois de juillet et août prochain.**

-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU estime qu'il est également important d'aider les jeunes à se lancer dans le monde professionnel en leur offrant une première expérience.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés le recrutement d'agents techniques et administratifs (trois maximum) pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité durant les mois de juillet et août prochain.

3) Attribution des subventions communales aux associations

Des subventions sont attribuées par la commune annuellement aux différentes associations locales. En ce qui concerne l'année 2026, après concertation avec les associations locales et avis favorable de la commission « *Enfance – Jeunesse – Sports – Loisirs* », il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant versé en 2024	Montant versé en 2025	Montant sollicité en 2026	Observations
Marolles fête son comice	*3 060€*	*3 060€*	***3 060€***	*Prévoir un éventuel déficit (mauvais temps lors d'un comice)*
Comité de jumelage	*1 000€*	*1 000€*	***1 200€*** ⇗	*Voyage en Allemagne à la Pentecôte (coût du déplacement en augmentation + cadeau)*
Sporting Club Marollais	*10 000€*	*10 000€*	***10 000€***	*Engagements équipes en compétitions + salariat + développement de la nouvelle activité pilates*
Histoire et Patrimoine du Pays Saosnois	*204€*	*204€*	***204€***	*Financement du fascicule annuel sur l'histoire locale*
Fondation du Patrimoine	*160€*	*160€*	***160€***	*Il s'agit d'une adhésion de la commune à l'association*
Amicale du personnel et résidents de la maison de retraite	*500€*	*500€*	***500€***	*Anniversaires des résidents, spectacles, ateliers mémoires et créatifs, soins esthétiques…*
ADMR	*400€*	*400€*	***400€***	*Formation des salariés*
ASIDPA	*400€*	*400€*	***400€***	*19 personnes bénéficient de soins à domicile sur Marolles-les-Braults*
Amicale des sapeurs-pompiers	*1 000€*	*1 000€*	***1 000€***	
Groupement de défense ennemis des cultures	*220,13€*	*220,13€*	***220,13€***	*Il s'agit d'une adhésion de la commune à l'association*
Le jardinier sarthois	*71€*	*71€*	**71€**	
Alliance commerciale de Marolles-les-Braults	*Pas de besoin*	*Pas de besoin*	***Pas de besoin***	*Demande de soutien logistique lors de manifestations*
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés – Sarthe Mayenne – section Nord Sarthe	*102€*	*102€*	***102€***	*Tournoi de mölkky + marché des créateurs + repas méridional + concours de puzzle*
Radio Alpes Mancelles	*102€*	*102€*	***102€***	
Association des conciliateurs de justice	*612€*	*612€*	***612€***	*Les permanences en mairie ont repris depuis 2022*
La Patriote de Bonnétable / FSGT	*500€*	*500€*	***400€*** ⇘	*Course cycliste organisée en juin 2026*
Loisirs et Sports du Pays Marollais	*306€*	*500€*	***500€***	*Déplacements lors des compétitions (frais d'engagement et de déplacements)*

				+ nouvelles tenues de sport + mise en place d'un site internet
Association spectacle Autrement (Festival du Cirque)	*Pas de besoin*	*Pas de besoin*	-	*Privatisation de la séance du vendredi soir (coût environ 5 000€ à la charge du CCAS)*
Association des parents d'élèves de l'école publique	*500€*	*500€*	***500€***	*Organisation d'une fête des écoles publiques + achat de calculatrices pour les CM2 pour leur entrée au collège*
Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame	*114€*	*200€*	***200€***	*Projet sur la sécurité à vélo*
Retraite Sportive en Pays Marollais	*1 000€*	*700€*	***700€***	*Soutien au développement des 10 activités sportives proposées aux 50 ans et +*
Mouvement vie libre	*204€*	*204€*	***204€***	
Œuvre des pupilles école publique	*26€*	*0€*	***0€***	*Association qui n'existe plus*
Les Dauphins Marollais	*300€*	*500€*	***500€***	*Résultat 2025 positif (seulement +230€) Hausse des cotisations des adhérents de 5€*
Générations Mouvement	*Pas de besoin*	*Pas de besoin*	***750€*** ⇗	*Aide pour la location annuelle des salles*
Famille de la Sarthe	-	*400€*	***400€***	*Pérenniser les cours de step, découverte d'activités sportives dansées, actions culturelles et conviviales, ouverture d'un nouveau cours de zumba.*
Krav Maga JC 72 (self défense)	-	*300€*	***300€***	*Initiation auprès des écoles et du collège*
Maison Sport Santé	-	-	***500€*** ⇗	*Sensibilisation sur les bienfaits du sport auprès de différents publics Marollais : écoles, collège, entreprises…*
Sécurité civile	*0€*	*1 000€*	***0€***	*Votée par le CM en janvier en soutien aux populations de Mayotte*
Mölkky Club Marollais	-	-	***300€*** ⇗	*Participation aux tournois + achat de matériel + achat de tenues de sport + site internet*
TOTAL	**20 781,13€**	**22 635,13€**	**23 285,13€**	**+ 650€ soit + 2,9%**

A noter que les associations locales peuvent également solliciter la commune pour des demandes de subventions exceptionnelles dans le cadre de l'organisation de manifestations particulières qui ont notamment pour effet de mettre en valeur le dynamisme et l'attractivité de la commune de Marolles-les-Braults.

➲ **Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions énoncées précédemment aux différentes associations locales pour l'année 2026**

-°-°-°-°-°-

Madame DEROYE demande la ventilation de la subvention de 10 000€ attribuée au SCM ?

Madame BOUCHER lui donne le détail de la répartition, les sommes allant de 3 200€ pour les plus grosses sections (basket-ball et football) à 0€ pour ceux qui n'ont pas de besoin particulier.

Madame DEROYE demande si une assemblée générale a lieu ?

Madame BOUCHER lui précise que oui et qu'elle est organisée en juin.

Mesdames BOUCHER et ROSSI et messieurs GAGNOT, GOUSSÉ et BOULAY se retirent du vote étant membres du bureau de certaines associations.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des subventions énoncées aux différentes associations locales pour l'année 2026.

4) Attribution des subventions communales aux établissements scolaires

La commune de Marolles-les-Braults attribue également des subventions en faveur des différents établissements scolaires. Pour l'année 2026, après concertation avec les responsables des établissements et avis favorable de la commission « *Enfance – Jeunesse – Sports – Loisirs* », il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Etablissements		**Montant versé en 2024**	**Montant versé en 2025**	**Montant sollicité en 2026**	**Observations**
Ecole maternelle publique (année scolaire 2025 -2026) 58 élèves	Coopérative scolaire	*4,20€/enfant*	*4,20€/enfant*	***4,20€/enfant***	*Tous les enfants*
	L'école au cinéma	*5,20€/enfant*	*5,20€/enfant*	***5,20€/enfant***	*Tous les enfants*
	Bourses et prix	*5,20€/enfant*	*5,20€/enfant*	***5,20€/enfant***	*Tous les enfants*
	Projet danse	*250€/classe*	*250€/classe*	***250€/classe***	*3 classes concernées*
	Noël	*6,25€/enfant*	*6,25€/enfant*	***6,25€/enfant***	*Tous les enfants*
Ecole élémentaire publique (année scolaire 2025-2026) 77 élèves	Coopérative scolaire	*4,20€/enfant*	*4,20€/enfant*	**4,20€/enfant**	*Tous les enfants*
	L'école au cinéma	*5,20€/enfant*	*5,20€/enfant*	**5,20€/enfant**	*Tous les enfants*
	Sorties culturelles	*204€*	*1 000€*	**1 000€**	*Sorties scolaires*
	Noël	*5,20€/enfant*			

Collège Jean Moulin 170 élèves	Foyers sociaux éducatifs	*387,50€*	*387,50€*	***387,50€***	*Voyages et sorties scolaires + aides financières à l'opération fournitures scolaires*
	Association sportive	*387,50€*	*387,50€*	***387,50€***	*Achat de matériel sportif*
	Subvention compensatoire pour la location des équipements sportifs de la commune	*10 000€*	*10 000€*	***10 000€***	*Transport scolaire vers les piscines + participation aux voyages scolaires + fête de Noël + atelier radio*
Marollais scolarisés en sections professionnelles	Maisons familiales	*60€/enfant*	*60€/enfant*	***60€/enfant***	
	Centres de formation des apprentis	*80€/enfant*	*80€/enfant*	***80€/enfant***	
	Sections professionnelles dans un lycée public ou privé	*60€/enfant*	*60€/enfant*	***60€/enfant***	
Voyages culturels et linguistiques	Classe patrimoine Séjour linguistique Classe de neige Classe découverte	*37€/enfant*	*37€/enfant*	***37€/enfant***	*Pour les élèves Marollais*

A noter qu'une participation financière aux frais de fonctionnement est également versée à l'école privée Notre-Dame en fonction des frais de fonctionnement calculés pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire publiques (*obligation déterminée par la loi Carle de 2009 sur le financement des écoles privées).*

La participation financière versée est fonction du nombre d'enfants Marollais (maternelle et élémentaire) scolarisés à l'école Notre-Dame. Pour l'année 2025, cette participation s'est élevée à **19 978,59€.** La participation pour l'année 2026 sera calculée en fin d'année scolaire (juin/juillet prochain).

➲ **Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions énoncées précédemment aux différents établissements scolaires pour l'année 2026**

-°-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des subventions énoncées aux différents établissements scolaires pour l'année 2026.

5) Participation communale – classe de mer CE2/CM1/CM2 école élémentaire

Depuis plus de 10 ans, l'école élémentaire publique « Le Petit Prince » organise une sortie classe de mer destinée aux élèves de CE2, CM1 et CM2 (tous les deux ans).

Pour 2026, le séjour doit avoir lieu du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre à Saint-Martin-de-Bréhal (Manche - 50). Les élèves resteraient 6 jours sur place et le programme pédagogique serait le suivant :

3 séances de char à voile, visite des Iles Chausey, découverte du milieu marin à travers la pêche à pied, les dunes, la laisse de mer…

Pour cette année, le coût du séjour est évalué à 23 844€ soit 487€/enfant *(49 élèves).*

La coopérative scolaire peut apporter un financement d'environ 6 700€ maximum sans compromettre le financement des autres projets pédagogiques de l'année (sorties, spectacles…).

Compte tenu du coût du séjour et des consignes de l'académie concernant le reste à financer qui doit être à la charge des familles (150€ maximum), il est proposé par la directrice de l'école la répartition suivante :

- Coopérative scolaire = 137€/élève
- Commune de Marolles-les-Braults = 200€/élève
- Famille = 150€/élève

Il est également utile de préciser que les familles Marollaises qui auraient des difficultés à financer ce séjour peuvent se rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En ce qui concerne la commune, la somme totale attribuée serait donc de 9 800€ *(49 X 200€)*.

➲ Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une somme de 9 800€ soit 200€/élève pour l'organisation de la classe de mer de l'école élémentaire destinée aux CE2, CM1 et CM2.

-°-°-°-°-°-

Madame BOUCHER précise que les parents peuvent également utiliser les 100€ du PASS MAROLLAIS pour régler cette sortie scolaire.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une somme de 9 800€ soit 200€/élèves pour l'organisation de la classe de mer de l'école élémentaire destinée aux CE2, CM1 et CM2.

6) Contrat groupe d'assurance statutaire

La commune de Marolles-les-Braults est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Sarthe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel municipal en cas de maladie, décès, invalidité et d'accidents imputables ou non au service. L'assurance statutaire permet d'atténuer de telles charges.

Depuis 2003, le Centre de gestion de la Sarthe a souscrit pour le compte des collectivités et établissements publics territoriaux du département qui en ont fait la demande des contrats d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès des agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC sur le fondement de l'article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, encore applicable.

Le dernier contrat groupe souscrit arrive à échéance le 31 décembre 2026 (détenu par AG2R). Le Conseil d'administration du Centre de gestion a, par une délibération du 3 mars 2026, décidé de renouveler ce contrat pour son compte et le compte des collectivités et établissements publics territoriaux affiliés intéressés et lancer la mise en concurrence d'un nouveau contrat pour la période 2027-2030.

Ce contrat géré sous le régime de la capitalisation, qui prendra effet au 1er janvier 2027, couvrira tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique.

La commune de Marolles-les-Braults adhère au dernier contrat groupe proposé par le Centre de gestion depuis le 1er janvier 2023.

La mutualisation des risques permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques et de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Afin de se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence, d'être intégré au cahier des charges préparé par le Centre de gestion et de profiter à terme des bénéfices de la mutualisation, les collectivités et établissements publics territoriaux intéressés sont invités à donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe d'organiser et réaliser cette mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec le code de la commande publique et conclure le contrat groupe.

A l'issue de la consultation, le niveau de garantie et les taux de cotisation seront communiqués aux collectivités et établissements publics territoriaux ayant donné mandat au Centre de gestion, qui **conserveront l'entière liberté d'accepter ou non d'adhérer au contrat d'assurance proposé** par le Centre de gestion, qui ne perçoit aucun frais de gestion. **La décision d'adhérer au contrat proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure.**

Pour information, le montant cotisé par la commune en 2025 est de 42 128,07€. Il s'agit d'un % de la masse salariale.

➲ **Il est proposé au Conseil Municipal de :**

- **donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire en conformité avec**

le code de la commande publique et conclure le contrat groupe à compter du 1er janvier 2027,

- **prendre acte que le niveau de garantie et les taux de cotisation lui seront communiqués préalablement à sa décision de rejoindre ou non le contrat d'assurance proposé par le Centre de gestion de la Sarthe.**

-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU souligne la nécessité du telle assurance pour la commune.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal donne à l'unanimité des membres présents et représentés mandat au centre de gestion de la Sarthe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance statutaire et prend acte que le niveau de garantie et les taux de cotisation lui seront communiqués préalablement à sa décision de rejoindre ou non le contrat d'assurance.

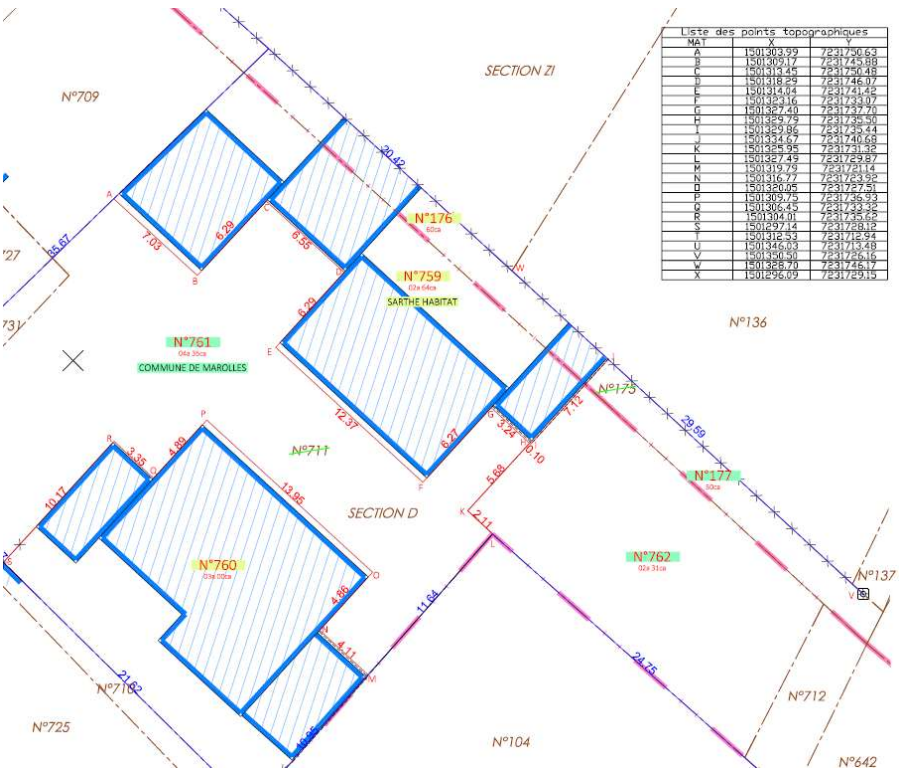
7) Rétrocession des espaces publics du lotissement du Bonio par Sarthe Habitat

La commune et Sarthe Habitat ont procédé à la construction de 5 logements locatifs dans le prolongement de la résidence du Bonio. Ces logements ont été mis en location début février dernier.

Il avait été convenu par une convention de partenariat en date du 6 juillet 2020 que les espaces extérieurs (voirie, places de stationnement et espaces verts) soient rétrocédés à la commune.

Les parcelles concernées par la cession représentent un total d'environ 716 m² :

- Section D n°761 pour environ 435 m² (voirie)
- Section D n°762 pour environ 231 m² (espaces verts)
- Section ZI n°177 pour environ 50 m² (espaces verts)



L'entretien de ces espaces se fera par les services techniques de la commune.

Le prix de la cession est fixé à l'euro symbolique et les frais d'acte notarié seront supportés par Sarthe Habitat.

➲ Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition des parcelles D 761, D 762 et ZI 177 pour une surface totale d'environ 716 m² à l'euro symbolique et d'autoriser, le cas échéant, monsieur le maire à signer les documents y afférents.

-°-°-°-°-°-

Monsieur COCHIN précise que les travaux de la résidence sont achevés et que les services techniques engazonneront certains espaces verts actuellement couvert de copeaux pour en faciliter l'entretien.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de l'acquisition des parcelles D 761, D 762 et ZI 177 pour une surface totale d'environ 716 m² à l'euro symbolique, et autorise monsieur le maire à signer les documents y afférents.

8) Réhabilitation et rénovation du complexe Jean de la Fontaine

Dans le cadre du programme de modernisation et de remise à niveau des bâtiments publics et avec pour objectif de procéder à d'importantes économies d'énergie, il a été décidé lors du précédent mandat d'engager la réhabilitation et la rénovation du complexe Jean de la Fontaine (gymnase + salles A et B + hall d'accueil).

Le cabinet *SPORT INITIATIVES* a été mandaté pour étudier les travaux à réaliser dans ce cadre avec pour objectifs d'améliorer le confort des usagers, apporter des gains énergétiques et moderniser les lieux.

Vous trouverez en pièce-jointe n°1 le dossier d'avant-projet définitif (*version non réactualisée – en attente à ce jour*). Celui-ci a fait l'objet d'un examen et d'un avis favorable de la commission « *Aménagement du territoire – travaux – environnement/écologie »* le 30 avril dernier.

Les travaux consisteront principalement à :

- remplacer l'ensemble des menuiseries du complexe (surface d'environ 500 m^2). Certaines fermetures anciennes en simple vitrage sont très déperditives et fuyantes (44,9% des déperditions de chaleur actuelles). Cette modification a pour conséquence l'amélioration de la perméabilité à l'air des pièces concernées.

- installer une régulation pièce par pièce qui permettra de programmer et réguler le chauffage zone par zone, de gérer et suivre les productions et les consommations d'eau chaude sanitaire. Ces travaux ne seront pas intégrés à l'appel d'offres.

- réaménager le patio intérieur pour créer un nouvel espace convivial et moderne qui pourra être utilisé lors de manifestations









A ce stade et avant appel d'offres, le coût total des travaux est estimé à 327 375€ HT soit 392 970€ TTC. Plusieurs options ont été intégrées suite à la commission du 30 avril dernier :

- Chassis circulaire dans le patio (photos ci-dessus) : 17 725€ HT
- Volets roulants salle B : 3 700€ HT
- Remplacement des cylindres d'accès (7) sur les portes changées : 3 500€ HT
- Volets roulants solaires (sauf face nord) : 3 000€ HT

L'estimation initiale (novembre 2025), qui ne comprenait pas de modification mais uniquement un remplacement poste pour poste des menuiseries, était de 205 292,64€ HT soit 246 351,17€ TTC.

A noter qu'une subvention a été sollicité auprès de l'Etat pour ce projet (pas de retour à ce jour) et que la somme de 400 000€ a été inscrite au budget de la commune.

En cas de validation de l'avant-projet définitif, le planning pourrait être le suivant :

- Consultation des entreprises : du 26 mai au 19 juin
- Sélection des entreprises (par le conseil municipal) : juillet
- Travaux : octobre 2026 à février 2027

Ces travaux seront complétés, à terme, par des travaux de peinture réalisés par les services techniques municipaux.

➲ **Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avant-projet définitif concernant les travaux de réhabilitation et de rénovation du complexe Jean de la Fontaine et autoriser, le cas échéant, monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises et signer tous les documents afférents à la procédure.**

-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU explique que la GTB permettra au personnel de la commune de gérer et programmer finement la température des pièces grâce à un pilotage à distance.

Madame ROSSI demande si les locaux seront inaccessibles longtemps ?

Monsieur BELLUAU lui répond que cela dépendra de l'organisation des entreprises retenues mais que pour le moment les salles ne sont pas louées d'octobre à février.

Monsieur COCHIN précise que les photos et plans fournis ont pour objectif d'illustrer l'esprit du projet mais que certaines adaptations pourront avoir lieu.

Madame ROSSI estime qu'il faut valoriser le patio et que c'est dommage d'avoir un espace comme aujourd'hui non utilisé.

Madame LETHIELLEUX estime que les choix du conseil municipal ne doivent pas être uniquement guidée par le prix et que cet aménagement sera fait pour durer.

Madame ROSSI demande si toutes les fenêtres du complexe seront changées ?

Monsieur BELLUAU lui répond que oui.

Un débat s'engage au sein de l'assemblée concernant le choix dans le patio entre des façades vitrées ou un mur avec « bulles » vitrées. Une majorité de conseillers municipaux se prononce en faveur des façades vitrées. L'option des châssis circulaires (17 725€ HT) n'est donc pas retenue.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés l'avant-projet définitif concernant les travaux de réhabilitation du complexe Jean de la Fontaine et autorise monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises et signer tous les documents afférents à la procédure.

Points pour information :

1) Achèvement des travaux du boulodrome couvert

Les travaux du boulodrome couvert touchent à leur fin et l'équipement devrait être ouvert au public dans les prochains jours. Pour information, les avenants suivants ont été signés :

- *TRIFAULT TP* (création d'un accès véhicule par le cimetière) : 1 100,75€ HT
- *LEROUX FRERES* (fourniture et pose d'une casquette pour protéger l'onduleur) : 3 954,46€ HT

Le coût de construction initial du bâtiment s'élevait à 468 440,68€ HT soit 562 128,82€ TTC. En tenant compte des avenants signés, celui-ci est porté à 473 495,89€ HT soit 568 195,06€ TTC.

Une subvention de 90 000€ au titre de la DETR 2025 (ETAT) a été obtenue. A noter également que la production d'électricité des panneaux photovoltaïques rapportera environ 22 000€/an à la commune.

Il a été décidé de profiter des prix du marché public pour rénover les terrains extérieurs (changement des 300 mètres linéaires de bordures bois + ré empierrement des terrains) pour un montant de 20 715€ HT (inscrit en dépenses de fonctionnement – « *charges à caractère général* »). Les travaux ont été réalisés par la société *TRIFAULT TP*.

L'équipe des services techniques a rénové le mobilier urbain situé dans cet espace (bancs, poubelles…) et valorisera également le lieu par quelques aménagements paysagers.

Une enseigne « Boulodrome » sera également apposée sur le bâtiment dès que possible (étude et devis en cours).

L'inauguration de cet équipement sera réalisée en septembre/octobre (date en cours de définition).





°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU souligne la qualité de la construction et des bordures bois qui ont été installées pour délimiter les terrains.

Madame DEROYE demande si les réserves soulevées par le maître d'œuvre ont été levées ?

Monsieur BELLUAU lui répond que c'est en cours et qu'il reste encore des choses minimes à réaliser.

Madame TISON demande si le boulodrome sera fermé, notamment le soir ?

Monsieur BELLUAU lui répond que non et précise qu'il est ouvert à tous de manière permanente.

2) <u>Dates à retenir :</u>

▪ Un **conseil municipal** aura lieu le **vendredi 5 juin à 15h00** (en mairie) afin de procéder à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales (durée d'environ 30 minutes). Attention, il sera nécessaire d'avoir le quorum, soit un minimum de 12 membres présents.

▪ La **commission « Affaires Financières »** se réunira le **mardi 9 juin à 9h30** pour examiner les propositions d'emprunt (budget annexe assainissement) et les futurs tarifs de l'eau assainie.

▪ La **course cycliste organisé par la Patriote de Bonnétable** se déroulera le **samedi 13 juin après-midi** (départ des différentes courses devant l'école maternelle).

▪ Une visite de l'EHPAD de Marolles-les-Braults aura lieu le **vendredi 19 juin à 14h00**

▪ La fête de la musique se déroulera le **vendredi 19 juin à partir de 19h00** (place des Tilleuls). L'Alliance commerciale et artisanale, en partenariat avec la commune, proposera plusieurs animations musicales (buvette et restauration sur place).

▪ Un autre **conseil municipal** aura lieu le **jeudi 25 juin à 19h30** (**salle A** Jean de la Fontaine exceptionnellement).

°-°-°-°-°-

Les membres du conseil municipal demandent à décaler le conseil du 5 juin 2026 à 17h00.

Monsieur BELLUAU accepte la demande et précise qu'il faudra – a minima – 12 conseillers présents. Monsieur BELLUAU en profite pour demander si des membres de l'assemblée souhaitent se porter candidats pour devenir délégués. Les membres suivants sont intéressés :

Titulaires (7) :

Francis BELLUAU – Anaïs BOUCHER – Jean COCHIN – Monique LETHIELLEUX – Jean-Claude BOULARD

Sarah TISON – Yannick VERRIER

Suppléants (4) : Anaïs HULIN – Eric HABERT – Julie MORICEAU – Patrick BOULAY

Questions diverses :

➲ *Monsieur GOUSSÉ informe l'assemblée qu'une commission communication s'est réunie récemment et remercie les membres qui étaient présents de l'avoir désigné référent pour mener à bien les projets de l'équipe municipale. Monsieur GOUSSÉ va transmettre le compte-rendu de la réunion aux services administratifs de la mairie pour diffusion.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.